

L'entreprise et le Droit

Volume horaire

CM	CMTD	TD	TP	Terrain	Projet
21					

Enseignant(s)

- Catherine Perret-du-Cray

Contexte

Le cours permet une approche du droit en général, et du droit de l'entreprise en particulier. Il sensibilise l'étudiant à l'importance des règles de droit, et à l'incidence de ces règles dans l'activité de l'entreprise et son exploitation. Il offre une approche concrète de la relation employeur salarié, de l'embauche à la rupture de la relation de travail. Il est destiné à des ingénieurs appelés à exercer des fonctions de managers.

Contenu

- L'entreprise et le droit
 - Une partie intitulée introduction au droit sensibilise l'étudiant à la matière et aux notions essentielles, présente l'organisation judiciaire et les sources de droit.
 - Une partie est consacrée aux contrats, leur définition, leur formation, leur validité et leur fin.
 - La dernière partie définit la notion d'entreprise et les différentes manières de l'exploiter : entreprise individuelle, différentes formes de sociétés, leurs caractéristiques, ainsi que la responsabilité des associés, et l'exercice du pouvoir par les dirigeants. Les critères de choix de la structure d'exploitation sont étudiés.
- Le module "droit du travail" est organisé en six thèmes :
 - Le droit du travail et ses composantes : pour appréhender l'existence de règles légales et de règles conventionnelles et comprendre leur rôle et leur poids
 - Le contrat de travail et ses différentes formes : pour distinguer les différents types de contrats (CDI, CDD, CTT...), leur contenu et les clauses particulières
 - Les pouvoirs de l'employeur : pour sensibiliser au pouvoir de direction et de sanction
 - La durée du temps de travail : pour comprendre les règles générales et celles applicables aux différentes catégories de personnel
 - La rémunération du salarié : pour connaître les différents éléments qui la composent et l'incidence managériale
 - L'évolution de la relation de travail : pour comprendre la situation du salarié face à la suspension du contrat de travail ou sa modification (maladie, congés, changement de fonctions, mobilité, transfert d'entreprise...)
 - La rupture du contrat de travail : pour distinguer la démission, le licenciement, la rupture conventionnelle et apprécier leurs conséquences.

Ressources

Les étudiants peuvent lire les rubriques juridiques des revues industrielles ou consulter différents sites Ex : legifrance.gouv.fr, marche-public.fr

Prérequis

Aucun

Modalités de contrôle des connaissances

Un écrit + QCM et oral

Mots-clés

- Capital
- Contrat
- Modes d'exploitation des entreprises
- Organisation judiciaire
- Responsabilité
- Société
- Contrat de travail
 - Employeur
 - Salarié
 - Durée
 - Rémunération
 - Congés
 - Suspension
 - Modification
 - Heures supplémentaires
 - Rupture